

Mode d'emploi : demande de financement CPF « entreprise non associée »

CPF

Activez votre compte !

Avant d'adresser votre demande de financement au Forco, il est impératif d'avoir activé votre CPF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr en indiquant :

- le solde de vos heures DIF (Droit individuel à la formation) au 31 décembre 2014,
- les éléments liés à la formation demandée.

Forco

Frappez à la bonne porte !

Pour vérifier que le Forco est bien l'OPCA qui pourra financer votre formation, deux solutions :

- 1/ Cliquez [ICI](#) et indiquez le numéro de CCN (Convention collective nationale) de votre entreprise dans le champ prévu à cet effet.
- 2/ Envoyer le numéro de SIRET de votre entreprise, qui figure sur votre bulletin de paie, par mail à cpf@forco.org.

CPF/DIF

Ce qu'il faut savoir

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le DIF a disparu mais le salarié n'a pas perdu les droits acquis. Il pourra en mobiliser le solde jusqu'au 31 décembre 2020. Ces heures ne se confondront pas avec les heures acquises au titre du CPF, mais seront utilisables à ce titre.

Vous êtes salarié dans une entreprise adhérente au Forco. Vous souhaitez mobiliser votre [Compte personnel de formation](#) (CPF) pour vous former, sans associer votre employeur et en dehors de votre temps de travail. La formation que vous avez choisie est bien éligible au CPF. Voici la marche à suivre.

Pièces justificatives

Pour garantir la prise en compte de votre demande dans les meilleurs délais, les documents ci-dessous doivent impérativement être transmis à cpf@forco.org :

- demande de prise en charge [datée et signée](#) (à télécharger [ICI](#)),
- [justificatif des heures DIF](#) au 31/12/2014 (attestation de l'employeur ou bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015) si 1^{ère} demande uniquement,
- [dernier bulletin de salaire](#), ou [attestation d'activité](#) signé par l'employeur,
- [devis](#) de l'organisme de formation ou la [convention](#) de formation,
- [programme](#) de formation de l'organisme de formation,
- pour une [demande de prise en charge du permis B](#), attestation sur l'honneur du salarié (à télécharger [ICI](#)).

Conditions de financement

Coûts pédagogiques, frais de positionnement, d'évaluation, d'accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience) :

Financement des coûts réels dans la limite de 45 euros hors taxe par heure.
Attention : règlement à l'organisme de formation exclusivement.

Abondement des heures CPF en fonction de votre niveau de qualification :

- [plafonnement des heures abondées à 2 fois le compteur d'heures CPF](#) engagées du stagiaire pour les niveaux de [qualification VI et V](#), dans la limite d'un plafond de 50 heures,
- [plafonnement des heures abondées à 1,5 fois le compteur d'heures CPF](#) engagées du stagiaire pour les niveaux de [qualification IV à I](#), dans la limite d'un plafond de 50 heures.

Frais annexes TTC (restauration, hébergement, transport entre le lieu de résidence et le lieu de la formation) :

- [restauration](#) : coût réel plafonné à 18 euros (23 euros en Ile-de-France),
- [hébergement](#) : coût réel plafonné à 100 euros (130 euros en Ile-de-France),
- [transport](#) : coût réel plafonné à 0,30 euros/km, incluant les frais de parking, de péage... Dans le cas d'une formation se déroulant hors France métropolitaine, la prise en charge des frais de transport est plafonnée à 500 euros.

Délai de traitement

- Le Forco s'engage à étudier votre demande dans un [délai de 20 jours](#), à compter de la date de réception de votre dossier.
- Nous vous recommandons de ne prendre [aucun engagement financier avant d'avoir reçu l'accord de prise en charge du Forco](#).